



65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 23/02/2017

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h30.

Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2016

Après quelques remarques sur la forme, le procès-verbal modifié est mis au vote.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 janvier 2017

Le procès-verbal de la séance du 6 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

3. Avis sur la création d'une chambre funéraire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande d'autorisation de création d'une chambre funéraire sur la zone artisanale de Tournay présentée par Serge Tisseire, gérant des Ets « Tisseire Pompes Funèbres » aux services de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Conformément à l'article R2223-74 du CGCT, le Préfet consulte le Conseil municipal, qui se prononce dans un délai de deux mois. Monsieur le Maire présente donc le dossier au Conseil municipal et propose de donner un avis favorable au projet de création d'une chambre funéraire par les Etablissements « Tisseire Pompes Funèbres ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Demande d'installation permanente de chapiteaux et aménagements au stade

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil de la lettre de la Présidente de Tournay Sports sollicitant le droit d'installer en permanence trois chapiteaux dans l'enceinte du stade municipal sur une superficie totale de 36 m².

Monsieur le Maire propose de donner une suite favorable à cette demande avec la possibilité d'effectuer à leurs soins un terrassement et de réaliser une chape ou un sol goudronné à proximité du club house.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'assemblée doit se prononcer afin d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées dans un délai de trois mois après leur notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune sera réputée favorable. Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts et rappelle les objectifs de la modification des statuts :

- Permettre au SDE65 de réaliser des missions de maîtrise d'œuvre des réseaux publics et fibres optiques
- Permettre au SDE65 d'intervenir pour la maintenance et l'exploitation des feux de signalisation
- Clarifier son rôle de coordonnateur de groupement de commandes

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Monsieur le Maire propose d'approuver la proposition ci-dessus et d'adopter les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Demande de cession d'une partie des parcelles E n°1296 et E n°1297

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération n°2016-76 du 13 décembre 2016 et informe le Conseil municipal que Éric ALEXIS a refusé la proposition du Conseil municipal d'acheter une partie des parcelles E n°1296 et 1297 au prix de 57 €/m². Il fait une contre-proposition au prix de 30 €/m².

Monsieur le Maire précise que compte tenu de la faible superficie de ces parties et qu'il est impossible de construire une maison sur ces seules parties de parcelles, un prix inférieur à 57 € / m² peut être proposé sans pouvoir aller en dessous de 40 €/m².

Monsieur le Maire propose d'autoriser la cession de ces parties de parcelles au montant de 40 €/m².

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution par ENEDIS rue des coteaux d'Arrêt

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux réalisés par ENEDIS doivent emprunter une propriété communale. Il est prévu qu'un transformateur de 15 m² sera installé sur la parcelle B n°418.

A cet effet une convention doit être signée pour l'implantation du transformateur.

Monsieur le Maire propose d'autoriser ENEDIS à effectuer les travaux et à installer le transformateur sur la parcelle B n°418 et d'autoriser la signature de la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Situation administrative du presbytère

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à l'occasion du décès de l'abbé Latour, curé de Tournay, il a été amené à constater l'état dégradé dans lequel se trouve le presbytère, et qu'il n'existe ni bail ni loyer pour son utilisation par le diocèse, ce qui est illégal. Des travaux devront être engagés pour remettre l'habitation aux

normes et la mise au point d'un bail sera négociée avec le diocèse, de façon à régulariser la situation actuelle.

TRAVAUX

9. Programme de travaux 2017 sur la forêt communale

Monsieur le Maire donne lecture des travaux proposés par l'Office National des Forêts pour 2017. Il propose de donner suite aux travaux sylvicoles dans une régénération débutée en 2010 (parcelle 7.u) pour 10 540,00 € HT et aux travaux sylvicoles dans une plantation de 2014 (parcelle 24) pour 7 810 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique également que le montant de l'affouage n'a pas été révisé depuis de nombreuses années et qu'il convient de revoir le tarif qui était jusqu'à présent de 10 €/stère.

Monsieur le Maire propose un tarif de 12 € par stère de bois.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10.Choix du maitre d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées, priorité n°1 du diagnostic assainissement de 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la procédure de consultation des maitres d'œuvre pour le programme pluriannuel des travaux pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées est arrivée à son terme. La consultation a été lancée le 16 novembre 2016 avec une limite de remise des offres fixée au 16 décembre 2016.

Deux candidats ont remis une offre. L'analyse des offres dressée par l'ADAC permet de donner la meilleure note à bdEE (Boubée-Dupont Eau et Environnement).

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du bureau d'études bdEE pour un montant de 9 000,00 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11.Projet de rénovation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil que le travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre est en cours. Le projet évalué à 1,4 M€ HT est financé à 50 % par le Conseil Départemental et des demandes de subventions sont en attente de décision. Un fonds de concours avait été demandé à l'ancienne communauté de communes avant

la fusion pour 200 K€. Une nouvelle demande a été faite en ce sens au Président de la nouvelle intercommunalité.

12. Projet d'aménagement de la place d'Astarac

Monsieur le Maire informe le Conseil que le travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre est en cours. Le projet évalué à 1,017 M€ HT est financé à l'heure actuelle par 120 K€ du Département, 200 K€ de l'Etat et d'autres demandes de subventions sont en attente de décision.

13. Rénovation du logement du camping

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de rénover le bureau et logement du camping qui était occupé jusqu'en octobre par un locataire particulier. Il convient de faire intervenir une entreprise de peinture pour l'intérieur et l'extérieur. Trois entreprises ont été consultées. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition la moins disante, celle de l'entreprise Bigorre Entreprise pour un montant de 14 035 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

14. Tarifs des sorties de l'ALSH de février 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour février 2017. Il propose de fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Cinéma Tarbes du 1^{er} février 2017 : Quotient 1 : 13 €, Quotient 2 : 14 €, Quotient 3 : 15 €, Quotient 4 : 16 €, Quotient 5 : 17 €, Quotient 6 : 18 €
- Patinoire/Luge Gèdre/Barèges du 17 février 2017 : Quotient 1 : 17 €, Quotient 2 : 18 €, Quotient 3 : 19 €, Quotient 4 : 20 €, Quotient 5 : 21 €, Quotient 6 : 23 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Approbation du compte de gestion 2016 assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion du budget assainissement du trésorier municipal pour l'exercice

2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. Vote du compte administratif 2016 assainissement

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte de l'exercice 2016 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après que le Maire ait quitté la salle du Conseil, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif avec les résultats suivants :

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	29 836,97	0,00	129 697,87	0,00	159 534,84
Opérations exercice	35 206,33	42 895,07	187 972,30	37 864,00	223 178,63	80 759,07
Totaux	35 206,33	72 732,04	187 972,30	167 561,87	223 178,63	240 293,91
Résultats de clôture	0,00	7 688,74	150 108,30	0,00	150 108,30	7 688,74
Restes à réaliser	 	 	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	35 206,33	72 732,04	187 972,30	167 561,87	223 178,63	240 293,91
Résultats av affect.	0,00	37 525,71	20 410,43	0,00	20 410,43	37 525,71

17. Affectation des résultats de 2016 du budget assainissement

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de prendre acte des résultats de l'exercice 2016 du budget assainissement qui se décomposent de la façon suivante :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat déficitaire de l'exercice 2016 :	150 108,30 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2015 :	129 697,87 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2017 :	20 410,43 €
Restes à réaliser en dépenses :	0 000,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser :	20 410,43 €

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat excédentaire de l'exercice 2016 :	7 688,74 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2015 : (après affectation des résultats de 2015)	29 836,97 €
Excédent cumulé à affecter :	37 525,71 €

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal de décider des affectations

suivantes :

- a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 20 410,43 €
Supplément disponible : _____ 17 115,28 €
- b) Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 17 115,28 €
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 17 115,28 €

Inscriptions au budget 2017 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	0,00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	20 410,43 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	20 410,43 €
(un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	17 115,28 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes :	0,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18. Vote du budget primitif assainissement 2017

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du projet de budget primitif assainissement pour l'exercice 2017. Il propose d'adopter le projet de budget primitif assainissement 2017 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	1 138 708,71 €	1 138 708,71 €
EXPLOITATION	59 298,28 €	59 298,28 €
TOTAL	1 198 006,99 €	1 198 006,99 €

La proposition est adoptée à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

19. Approbation du compte de gestion 2016 CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des

comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion du budget CCAS du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

20. Vote du compte administratif 2016 CCAS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de prendre acte des résultats de l'exercice 2016 du budget CCAS qui se décomposent de la façon suivante :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	510,00	0,00	0,00	0,00	510,00
Opérations exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	510,00	0,00	0,00	0,00	510,00
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	510,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	510,00	0,00	0,00	0,00	510,00
Résultats av affect.	0,00	510,00	0,00	0,00	0,00	510,00

La proposition est adoptée à l'unanimité.

21. Affectation des résultats de 2016 du budget CCAS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de prendre acte des résultats de l'exercice 2016 du budget CCAS qui se décomposent de la façon suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice 2016 :	0,00 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2015 :	0,00 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2017 :	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser :	0,00 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice 2016 :	0,00 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2015 :	510,00 €

(après affectation des résultats de 2015)

Excédent cumulé à affecter : 510,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des affectations suivantes :

- d) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 510,00 €
- e) Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 510,00 €
- f) Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 510,00 €

Inscriptions au budget 2017 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes : 0,00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses : 0,00 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes : 0,00 €
(un titre de recettes sera établi pour ce montant)
Total à inscrire au compte 002 en recettes : 510,00 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses : 0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses : 0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes : 0,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

SERVICES MUNICIPAUX

22. Renouvellement du contrat d'assurance statutaire

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la collectivité contre les risques financiers qui lui incombent en application des régimes de protection sociale applicables aux agents territoriaux. Il s'agit d'un contrat en capitalisation (concernant les risques liés aux agents affiliés à la CNRACL et les risques liés aux agents affiliés à l'IRCANTEC). Le contrat dont il s'agit, négocié pour la période 2014-2017, arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Pour permettre au Centre de Gestion d'entreprendre la procédure de mise en concurrence imposée par la réglementation, il importe que les collectivités intéressées lui demandent d'agir en ce sens.

Monsieur le Maire propose donc de confirmer la position antérieure de la

collectivité en demandant au Centre de Gestion de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL et IRCANTEC. La commune sera informée des résultats des négociations réalisées par le Centre de Gestion et sera alors appelée à se prononcer pour l'adhésion au contrat groupe qui sera signé par le Centre.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

23. Compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la loi Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 rend obligatoire le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme aux communautés de communes dans un délai de trois ans après la publication de la loi sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population soit 14 communes représentant 2397 habitants.

Monsieur le Maire propose que la compétence d'élaboration du PLU reste communale, c'est-à-dire de s'opposer à la prise de compétence en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu par la communauté de communes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

24. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle B n°269 (4 rue du Général Leclerc de Hauteclocque)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

25. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle B n°1370 (2Q impasse de Bagnères)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe également le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant les parcelles E n°59 et 60 situées 15 et 17 rue Marcel Rey qui seront mises en vente aux enchères publiques. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

26.Demande de subvention de fonctionnement de l'association du jumelage Tournay – Alhama de Aragon

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par l'association du jumelage Tournay – Alhama de Aragon d'un montant de 2 000 € correspondant à des frais exceptionnels de lancement pour 1 500 € (transport en bus de Tournay à Alhama) et 500 € de frais de fonctionnement. Monsieur le Maire propose ainsi de verser une subvention d'un montant de 2 000 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

27.Demande de subvention de fonctionnement de l'association intercommunale de chasse « Diane de l'Arros » 305

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par l'association intercommunale de chasse « Diane de l'Arros ». Monsieur le Maire propose de reconduire le même montant qu'en 2016, soit 305 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

28.Demande de subvention de fonctionnement des Restaurants du Cœur des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par l'association des Restaurants du Cœur des Hautes-Pyrénées. Monsieur le Maire propose de reconduire le même montant qu'en 2015, soit 100 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

29.Demande de subvention de fonctionnement de la Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par l'association Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées. Monsieur le Maire propose de reconduire le même montant qu'en 2016, soit 100 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

30. Demande de subvention de fonctionnement du Secours Catholique des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par l'association du Secours Catholique des Hautes-Pyrénées. Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

31. Demande de domiciliation du siège de l'association Dyptique Art et Culture

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de la Présidente de l'association Dyptique Art et culture demandant la domiciliation de son association à la mairie de Tournay. Monsieur le Maire propose d'accepter cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Tour de France repassera à Tournay en 2017 pour la deuxième année consécutive. Il s'agit de la 12ème étape du Tour de France 2017 reliant Pau à l'altiport de Peyragudes le jeudi 13 juillet.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par l'association Livres en Bigorre dans le cadre de l'édition du DVD et du livre Jean de l'Arros d'un montant de 200 €. Monsieur le Maire propose d'accepter cette demande de subvention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des remerciements du Président du Club de l'Amitié de l'Arros pour l'organisation de son traditionnel repas aux aînés. Il précise que la part de tournayais à ce repas est très faible et propose qu'à compter de l'année prochaine, ce repas soit réservé aux membres de l'association qui habitent dans le périmètre de l'ancien canton de Tournay.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 23h25.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monique GAILHOU

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 13 AVRIL 2017

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 13 avril 2017, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Frédéric PERRET,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Catherine HOWARD,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

David PAMBRUN,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Blandine CARATY,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Francis ARTIGUE,

Jean-Louis GABAS,

Muriel ROSSI,

Jacqueline SARRABERE,

Nicolas DATAS-TAPIE,

Véronique RENAUDOT,